

ALBANIE

Date des élections: 20 septembre 1970

But de la consultation

Les électeurs devaient ce jour-là renouveler la totalité des membres de l'Assemblée populaire, à l'échéance régulière de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral albanais, l'Assemblée populaire, se compose de 264 membres élus à raison de 1 par fraction de 8000 habitants. Le nombre était de 240 dans la précédente Assemblée ; il a été augmenté automatiquement par suite de l'accroissement de la population.

Système électoral

Tous les citoyens, de l'un ou l'autre sexe, âgés de 18 ans au moins, sont électeurs à l'exception de ceux qui sont privés du droit de vote par décision judiciaire ainsi que les aliénés et les débiles mentaux. Les listes électorales sont dressées par les comités exécutifs des conseils populaires communaux et sont affichées au plus tard 20 jours avant la date du scrutin. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur est éligible au Parlement. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le mandat parlementaire et d'autres fonctions. Le droit de présenter des candidats appartient à toutes les organisations de masse.

Les 264 parlementaires sont élus dans autant de circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. En effet, un deuxième tour de scrutin doit avoir lieu dans une circonscription si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés ou lorsque ceux-ci sont inférieurs à la moitié du nombre des électeurs inscrits.

En cas de vacance éventuelle d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans la circonscription en cause.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

De même que lors des précédentes élections, les organisations politico-sociales de masse s'accordèrent pour ne présenter qu'un seul candidat dans chaque circonscription, sous l'égide du Front démocratique.

Le jour du scrutin, au cours duquel ils devaient aussi élire les conseillers, juges et assesseurs populaires, les électeurs se prononcèrent à l'unanimité en faveur des candidats du Front.

Données statistiques

1. Résultat du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée populaire

Nombre d'électeurs inscrits.	1 097 123
Votants.	1 097 123 (100 %)
Bulletins blancs ou nuls.	—
Suffrages valablement exprimés	1 097 123
<i>Suffrages exprimés en faveur des candidats</i>	
<i>du Front démocratique.</i>	1 097 123

Formation politique	Nombre de candidats	Nombre de sièges à l'Assemblée populaire	Nombre de sièges dans la précédente législature
Front démocratique	264	264	240

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Fonctionnaires (dont 19 pédagogues, 18 agronomes, 17 ingénieurs, 15 économistes, 14 médecins, 10 écrivains et 5 juristes).176
Membres des coopératives agricoles	40
Ouvriers.	48
	264

3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes.192
Femmes.72
	264

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

De 18 à 26 ans.21
27 à 40 ans.106
40 à 59 ans.127
60 ans et plus.10

264